

Fin de la double imposition : les frontaliers concernés doivent se manifester

Le Comité de défense des travailleurs frontaliers de la Moselle (CDTFM) est intervenu à nouveau auprès du Premier ministre concernant la prime inflation de 100 € qui doit être versée aux travailleurs frontaliers en février 2022 par l'administration fiscale. Celle-ci ne pourra que se référer aux revenus 2020 pour savoir si ceux-ci sont éligibles ou non. Cette procédure interpelle le comité : « Comment l'administration fiscale va-t-elle procéder pour celles et ceux qui n'étaient pas éligibles en 2020 mais qui le sont en 2021 ? »

Double imposition et chômage partiel : l'autre combat

Autre sujet de préoccupation : la double imposition qui frappe les frontaliers subissant le chômage partiel. Le 3 novembre dernier, le tribunal social fédéral de



Le Comité de défense des travailleurs frontaliers de la Moselle a appelé les ministères allemands des Finances et du Travail à mettre fin à la double imposition. Photo RL/Thierry NICOLAS

Kassel a décidé que Pôle emploi en Allemagne n'avait pas le droit de déduire un impôt fictif aux frontaliers au motif qu'ils ne sont pas soumis à l'impôt en Allemagne. Ce qui est conforme à la convention fiscale franco-allemande.

Ce jugement conforte le comité « dans le combat sans relâche qu'il mène depuis 2018 contre la viola-

tion de la part des autorités allemandes de l'article 13 de ladite convention, qui dit que les prestations suivantes sont exclusivement imposables en France : indemnités de chômage partiel, indemnités d'insolvabilité, indemnités maladie, indemnités parentales ».

À ce jour, le jugement du tribunal social de Kassel n'a toujours pas été publié. Le comité vient d'interpeller à nouveau les ministères des Finances et du Travail allemands, afin qu'ils prennent les mesures nécessaires pour mettre fin à la double imposition. Arsène Schmitt, président du comité de défense des travailleurs frontaliers, souligne : « Les résultats sont le fruit de quarante-quatre années de lutte d'un puissant collectif, qui réussit à abroger les discriminations dont sont victimes les frontaliers. » Un appel est lancé à ceux qui sont concernés par cette procédure.